

LES CONSEILLERS

Au lendemain de sa création par le décret du **23 septembre 1957**, la cour des Comptes ne présentait pas une structure déterminée. En effet, l'arrêté du 23 septembre 1957 nommait un Premier Conseiller et cinq Conseillers sans préciser la structure dans laquelle ils allaient travailler et les responsabilités qui leur étaient dévolues. De plus, quelques mois plus tard les Conseillers nommés abandonnaient leur poste soit pour occuper d'autres fonctions soit pour tenter leur chance ailleurs. Les Conseillers étaient remplacés à la pièce au fur et à mesure . Cette situation allait durer jusqu'en 1983 quand un texte de loi portant organisation et fonctionnement de la Cour a vu le jour.

La création d'un Conseil de 10 membres y était envisagée et la durée de leur mandat serait de dix années. Ils seraient inamovibles et passible de la haute Cour de Justice. Les Chambres des Comptes venaient également de voir le jour.

Le premier Conseil de **1983** était composé des Conseillers : Pierre Osselyn, Francois Guillaume, René Vertus, Fritz Jean-Louis, Georges Brière, Pierre Alexandre, Jean Ulrick Bellame, Antoine Desmarrate.

En **1991** le Président Provisoire Me Joseph NERETTE décida par arrêté en date du **31 octobre 1991** de publier les noms de 10 nouveaux Conseillers pour former un nouveau Conseil.

Ils répondaient aux noms de : Vernet Valery, Carl F. Hérard, Rosemond Jean-Philippe, Max Péan, Gilbert Myrthil, Charles Bouchereau, Fritz Jean, Duty Mackenzie, Lionel Bernard et Richard Lafontant.

Peu de temps après le Conseiller Fritz Jean fut appelé à d'autres fonctions et remplacé par Me Joubert Neptune nommé par arrêté.

En **2003** l'Exécutif publia un nouvel arrêté nommant dix nouveaux Conseillers choisis par le Sénat de la République pour remplacer le Conseil de **1991** dont le mandat était déjà arrivé à terme depuis plus d'un an.

Les nouveaux Conseillers élus pour dix ans répondaient au nom de : Arol Elie, Nonie H. Mathieu, Julien Simon, Gerda B. Etienne, Joubert Neptune, Paul Yves Joseph, Julien Simon, Guy Francois Manigat, Georges Henry Pascal, Lionel Bernard et Well Louis Jean-Jacques.

Ce Conseil non seulement exerça en plein son mandat, mais pour des raisons politiques dut rester en poste plus d'un an après.

Les difficultés politiques pour choisir les dix nouveaux Conseillers se reflétaient dans le double arrêté de leur nomination. Un premier arrêté publié le **14 février 2014** donne le nom de sept nouveaux Conseillers, il s'agit de Arol Elie, Nonie H. Mathieu, Ariel Joseph, Marie France Mondésir, Fritz Robert St Paul, Volmar Demesyieux, St Juste Monprévil.

Un nouvel arrêté fut publié le **6 mars 2014** avec les noms des trois autres Conseillers qui venaient compléter le Conseil, il s'agit de : Marie Neltha Fetière, Rogavil Boisguéné et de Méhu Milius Garçon.